



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 24/08/2023

N/Réf. : BXL22864_712_PU
Gest. : GM
NOVA : 04/PFD/1906362
Corr: Gilles Vandebrouck
Julien Doignies

BRUXELLES. Cantersteen, 1 - rue des Sols, 2-4 - Anc. banque Belgolaise (arch. A. et J. Polak, 1952-1954) (= ZP de la Galerie Ravenstein)
PERMIS D'URBANISME : Mettre en conformité des travaux déjà effectués, à savoir des travaux structurels intérieurs, le remplacement de menuiseries extérieures et la pose d'une clôture en intérieur d'îlot, mettre en conformité et déplacer un groupe électrogène au premier étage en intérieur d'îlot et des groupes de ventilations en toiture - NOUVEAUX PLANS

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 09/08/2023, nous vous communiquons *les remarques* émises par notre Assemblée en sa séance du 23/08/2023.

Le bien concerné par la demande se situe dans la zone de protection de la Galerie Ravenstein. Il s'agit de l'ancienne Banque Belgo-Zaïroise ou la Belgolaise, un immeuble de style fonctionnaliste construit par les architectes André et Jean Polak en 1952-1954. L'immeuble, situé à l'angle de la rue Cantersteen et de la rue des Sols, est bien visible depuis l'espace public, notamment depuis la Place de l'Albertine mais aussi depuis les environs du Palais des Beaux-Arts (rue Baron Horta).

Avis de la CRMS

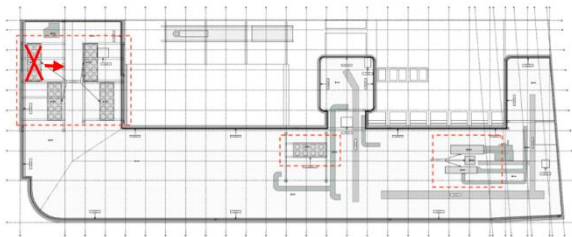


Pour mémoire, en sa séance du 17/08/2022, la CRMS avait émis un avis sur une première demande de régularisation de différents travaux effectués à l'immeuble sous rubrique. Dans cet avis la CRMS souscrivait à la régularisation de la plupart des travaux, mais elle *s'était fermement opposée à la régularisation du groupe de ventilation située en bordure de la toiture de l'immeuble, du côté de la*

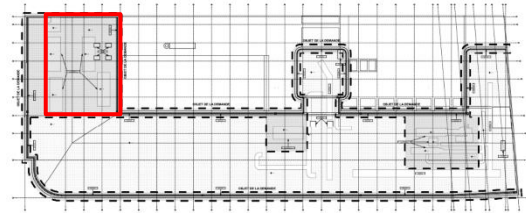
1/2

rue Cantersteen, en raison de l'importante visibilité - de près comme de loin (notamment depuis la place Albertine) - de ce dispositif technique qui porte atteinte aux vues vers la galerie Ravenstein mais également à celles vers la Gare centrale (monument inscrit sur la liste de sauvegarde). **La CRMS demandait de supprimer le groupe en question et de le déplacer plus en recul** (au minimum à hauteur du groupe suivant).

En déplaçant le groupe qui est positionné à front de la rue Cantersteen, de manière à n'être plus visible depuis l'espace public, la nouvelle proposition rencontre cette demande. La CRMS souscrit dès lors à cette nouvelle proposition. Elle réitère par ailleurs sa demande de cacher l'ensemble des installations techniques sur la toiture, par des bardages sobres et de teinte neutre, afin de diminuer leur présence et leur impact visuel et afin de rendre les vues, notamment depuis la rue Baron Horta, moins chaotiques.



Implantation du groupe de ventilation dans l'anc. projet avec indication de la proposition CRMS



Nouvelle proposition – ext. du dossier de demande

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-Adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : tjacobs@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ; jdoignies@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be ;